



## Sans salaire et subrogation

Par **gigis365**, le **09/06/2013** à **15:16**

Bonjour cela fait trois mois que mon employeur ne me paie plus ,après diverses manœuvres afin de me contraindre à démissionner j'ai fait une démarche auprès de l'inspection du travail qui a constaté de nombreuses malversations dans le fonctionnement de l'entreprise et il y a un mois j'ai fait un référé au conseil des prudhommes, l'affaire n'étant toujours pas étudiée mon patron m'a convoqué il y a 15 jours pour un entretien préalable de licenciement j'étais accompagné par un délégué CGT il a été odieux et s'en est pris verbalement au délégué

Je suis en arrêt de travail depuis un mois pour dépression sans ressource avec un enfant à charge et je viens de recevoir un message de la sécurité sociale qui m'informe que mon patron vient de subroger mes indemnités journalières ,sans mon autorisation n'ayant plus de salaire depuis 3mois et ne pouvant continuer à demander de l'aide puis je faire valoir ces arguments afin d'empêcher celui ci de toucher cette somme sinon je vais bientôt me retrouver dans la rue la situation est grave et j'ai très peur pour mon avenir et celui de mon fils

merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **10/06/2013** à **09:10**

Bonjour,

Normalement, vous pouvez vous opposer par lettre recommandée avec AR envoyée à la CPAM à la subrogation demandée par l'employeur puisque l'employeur ne vous verse aucun complément aux indemnités journalières...

Par ailleurs, vous devriez avoir la date de l'audience de référé...